

**Département  
de l'Ardèche**

---

Commune de  
**BERRIAS-ET-CASTELJAU**

07460



## Compte-rendu Séance du 26 janvier 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, en raison de la crise sanitaire exceptionnellement s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Chagnac, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 19 janvier 2022

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire – Bernard ROUVEYROL, Maire délégué – Sophie SOULAS-AGNIEL, première adjointe – Claudine FOURNIER deuxième adjointe – Romain WAZNER – Philippe MAURIN – Sébastien COLOMBIER – Bernard VALETTE – Sébastien CAUQUIL – Jean-Christophe AGIER – Serge BORER et Mélissa HEYRAUD.

**Procuration** : Iris FIRLEFYN à Claudine FOURNIER – Sead MUJIC à Bernard ROUVEYROL – Thierry ROBERT à Bernard ROUVEYROL

**Absent** : *néant*

**Excusé** : *néant*

**Secrétaire de séance** : Romain WAZNER

~~~~~

### **Ordre du jour**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 novembre 2021

- 1 – Droit de préemption – parcelles ZH 173 et 175, lieu-dit « la sarrazine »
- 2 – Tarifs municipaux 2022
- 3 –
- 4 – Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages de transport d'électricité
- 5 – Droit de préemption – parcelle B 960 et 961, lieu-dit « Le village »
- 6 – Droit de préemption – parcelle ZH 63 et 176, lieu-dit « Mas des Astats »
- 7 – Droit de préemption – parcelle C 265, 266 et 808, lieu-dit « Lou Serret Ouest »

~~~~~

A 20 heures 30 minutes, Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il vérifie que le quorum est atteint et annonce les pouvoirs qui lui ont été remis.

- Le Procès-Verbal du 24 novembre 2021 a été lu et approuvé à l'unanimité

## 1 – DROIT DE PREEMPTION – PARCELLES ZH 173 ET 175, LIEU-DIT « LA SARRAZINE»

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée en mairie sous le n° 007 031 2021 D0014, reçu le 26 novembre 2021, adressé par Maître Jean Géraud CHANUT, Notaire à Les Vans, concernant les parcelles cadastrées section ZH 173 et 175, lieu-dit « La Sarrazine », d'une superficie totale de 507 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur MATTUCCI Bernard, soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE RENONCER** au droit de préemption dont dispose la Commune.

## 2 – TARIFS MUNICIPAUX 2022

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixent les tarifs municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 comme suit :

TARIFS MUNICIPAUX EN EUROS	TARIFS 2021	Dernière révision	Périodicité de révision	TARIFS 2022
<b><u>PHOTOCOPIE</u></b>				
Noir et blanc A 4	0,30 €	2018	5 ans	0,30 €
Noir et blanc A 3	0,60 €	2018	5 ans	0,60 €
Couleur A 4	0,70 €	2018	5 ans	0,70 €
Couleur A 3	1,50 €	2018	5 ans	1,50 €
<b><u>TICKETS DE CANTINE Tarifs applicables pour l'année scolaire 2022/2023</u></b>				
Enfants, le carnet de 10 tickets	35 €	2020	Annuelle	36,00 €
Enseignants, le carnet de 10 tickets	47 €	2020	Annuelle	50,00 €
<b><u>GARDERIE Tarifs applicables pour l'année scolaire 2022/2023</u></b>				
1/2 journée (matin/soir)	1 € / 1 €	2018	3 ans	
Journée complète	2 €	2018	3 ans	
Location LICENCE IV Café des Arts annuelle	1 000 €			1 000 €
Redevance annuelle pour occupation du domaine public, le m <sup>2</sup>	8.20 €	2019	3 ans	8,50 €
<b><u>EMPLACEMENTS MARCHÉ HEBDOMADAIRE</u></b>				
Abonnement saisonnier : prix au ml/tarif électricité	0.90 € / 1.20 €	2019	3 ans	1 € / 6 € ½ j
Tarif journalier : prix au ml/tarif électricité	1.10 € / 1.10 €	2019	3 ans	1,20 € / 6 € j
<b><u>CIMETIÈRE</u></b>				
Concessions cinquantenaire cimetières prix au m <sup>2</sup>	240 €	2019	3 ans	250 €
Concessions cinquantenaire columbarium	600 €	2017	3 ans	625 €
<b><u>LOCATIONS DES SALLES</u></b>				
1 fois par an hors WE pour association à but non lucratif non domiciliées en mairie	60 €	2018	3 ans	65 €
1 fois par an pour AG d'organismes de type coopératif ou mutualiste intervenant sur commune	Gratuit	2018	3 ans	

<u>Salle Chagnac</u>				
Personnes extérieures à la commune	200 €	2018	3 ans	210 €
Professionnels (à la journée)	230 €	2018	3 ans	240 €
Personnes de la commune	120 €	2018	3 ans	125 €
Caution	400 €	2017	3 ans	420 €
Location matériel sonorisation	65 €	2016	3 ans	70 €
Caution	500 €	2018	3 ans	520 €
<u>1er étage Chagnac</u>				
Personnes extérieures à la commune	100 €	2018	3 ans	105 €
Professionnels (à la journée)	110 €	2018	3 ans	115 €
Personnes de la commune	60 €	2018	3 ans	65 €
Caution	170 €	2018	3 ans	180 €
<u>Salle Les Borels</u>				
Personnes extérieures à la commune	160 €	2018	3 ans	170 €
Professionnels (à la journée)	190 €	2018	3 ans	200 €
Personnes de la commune	80 €	2018	3 ans	85 €
Caution	400 €	2018	3 ans	420 €
<u>PRÊT MATERIEL</u>				
Table (avec bancs ou chaises)	2 €	2020	5 ans	3 €
Caution	10 €	2020	5 ans	11 €
<u>TARIF REMPLACEMENT DE VAISSELLE à l'unité</u>				
Couverts		2018	5 ans	1 €
Verres & tasses		2018	5 ans	2 €
Ustensiles		2018	5 ans	8 €
Petit matériel		2018	5 ans	5 €
Batterie de cuisine		2018	5 ans	15 €
Saladiers/plats		2018	5 ans	10 €
Vase grand modèle		2018	5 ans	5 €
Vase petit modèle		2018	5 ans	5 €
Balai, seau...		2018	5 ans	5 €
Bassine plastique		2018	5 ans	5 €
Poubelle de rue		2018	5 ans	10 €
Entretien des locaux		2018	5 ans	20 €/h
Cafetière		2018	5 ans	40.00 €
Ménage salles des Fêtes (taux horaire)		2020		20.00 €
<u>LOCATIONS COMMUNALES</u>				
Désignation, Date de signature du bail Référence : augmentation annuelle = IRL 3ème trimestre 2021/IRL 3ème trimestre 2020 =131.67/130.50 = 1.01	Possibilité de révision prévue par le bail	Superficies des logements en m <sup>2</sup>	Tarifs 2021	Tarifs 2022
1er étage presbytère Berrias, 08/12/2011	1er février	91,86	490.19 €	494,24 €
2ème étage presbytère Berrias,	1er février	82	439.27 €	442,90 €
Maison Romieux, 01/04/1987	1er février	44	169.20 €	170,60 €
Cabinet médical Infirmières, 01/01/2011 Maison Duplan	1er février	66	218.98€	220,79 €
Maison Duplan 1er étage D, 01/02/2013	1er février	63,89	280.47 €	282,79 €
Maison Duplan 1er étage G,	1er février	61,2	280.47 €	282,79 €
Maison Duplan 2ème étage D, 11/02/2014	1er février	63,89	280.47 €	282,79 €
Maison Duplan 2ème étage G, 25/02/1997	1er février	61,2	280.47 €	282,79 €

Maison Duplan 3ème étage D 01/12/2015	1er février	63,89	367.86 €	370,90 €
Maison Duplan 3ème étage G 01/01/2016	1er février	61,2	346.84 €	349,71 €
Maison Duplan annexe, 15/09/2011	1er février	58,45	320.25€	322,90 €
SCOP EXPLO <sup>2</sup>	1er avril		700 €	705,79 €
Garage / trimestre			75 €	
Jardin / an			25 €	
Jardins familiaux / an			30,00 €	
BELAMBRA - taxe foncière / an			5 000 € HT	
CABINET MEDICAL Chagnac	1 <sup>er</sup> octobre		250 €	
Presbytère de Casteljou			700 €	
<b>Révision des loyers après rénovation à 5 € le m<sup>2</sup></b>				
Prix d'achat ou de vente au m <sup>2</sup> du Terrain agricole				1.22 €
Prix d'achat ou de vente au m <sup>2</sup> du Terrain constructible				23 €

### 3 – **DETR / DSIL 2022**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les demandes au titre de la DETR et de la DSIL 2022 devront s'effectuer jusqu'au le 15 février 2022, délais de rigueur.

Monsieur le Maire rappelle les projets communaux qui pourraient s'inscrire dans le cadre de la DETR / DSIL 2022 sont :

- ❖ La sécurité – Accessibilité des ERPS :
  - Travaux AD'AP ;
- ❖ Travaux sur les bâtiments publics :
  - Bibliothèque de Berrias,
  - Bibliothèque de Casteljou ;
- ❖ Les projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel :
  - Valorisation de sites et d'itinéraires patrimoniaux,
  - Création d'un multi commerce
  - Espace ludique et dédié à la culture.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité des membres présents et représentés auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Largentière une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et une Dotation de Soutien à l'Investissement local 2022 pour les projets communaux.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

\*\*\*\*\*